

Forage de remplacement à l'Eocène pour l'alimentation en eau potable à Libourne (33)

Demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement



Antea Group
Immeuble Tertioptôle
Entrée A3
61 rue Jean Briaud
CS 60054
33692 MERIGNAC CEDEX

Fiche Signalétique

Forage de remplacement à l'Eocène pour l'alimentation en eau
potable à Libourne (33)

Demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R.122-3 du
Code de l'Environnement

CLIENT

Raison sociale	Mairie de Libourne
Coordonnées	Direction des affaires financières 42 place Abel Surchamps 33 505 Libourne Cedex
Contact / Destinataire	Mr Le Maire

SITE D'INTERVENTION

Raison sociale	Lieu-dit les Pradasses 33 505 Libourne
Famille d'activité	Alimentation en eau potable
Domaine Antea Group	Eau

DOCUMENT

Date de remise	Juillet 2019
Nombre d'exemplaire remis	1
Pièces jointes	-
Responsable Commercial	Adrien JOBARD

N° Rapport/ N°Projet	A99782A/AQUP190069
Révision	/

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	T.POCHEZ	Ingénieur d'étude	Juillet 2019	
Vérification	A. JOBARD	Responsable équipe Eau	Juillet 2019	



Sommaire

Formulaire CERFA 14734*03.....	5
Annexe obligatoire n°1 : informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire	6
Annexe obligatoire n°2 : plan de situation.....	7
Annexe obligatoire n°3 : photographie.....	10
Annexe obligatoire n°4 : plan du projet.....	13
Annexe obligatoire n°5 : plan des abords du projet	15
Annexe obligatoire n°6 : localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000.....	16



Table des illustrations

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du projet de forage sur fond IGN (échelle 1/25 000 - source : Géoportail)	7
Figure 2 : Localisation du projet de forage en vue arienne (échelle 1/4000 et 1/1500 – Source : Géoportail)	8
Figure 3 : Localisation du projet de forage sur fond cadastral (source : cadastre.gouv)	9
Figure 4 : Localisation des prises de vues du 16/07/2019 par rapport au lieu d'implantation du futur forage	10
Figure 5 : Photo 1 du 16/07/2019	11
Figure 6 : Photo 2 du 16/07/2019	11
Figure 7 : Photo 3 du 16/07/2019	12
Figure 8 : Photo 4 du 16/07/2019	12
Figure 9 : Coupe géologique et technique du nouveau forage	14
Figure 10 : Occupation du sol à proximité du site d'implantation du futur forage (vue aérienne extraite de Géoportail)	15
Figure 11 : Localisation du projet vis à vis des quatre zones Natura 2000 Directive Habitat	16

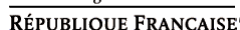
Liste des tableaux

Tableau 1 : Localisation de l'implantation du futur ouvrage	7
---	---



Formulaire CERFA 14734*03





Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/08/2019

Dossier complet le :

12/08/2019

N° d'enregistrement :

8797

1. Intitulé du projet

Création d'un nouveau forage d'adduction en eau potable sur la commune de Libourne (33) pour le compte de la ville de Libourne en remplacement du forage de la Ballastière endommagé

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom	BARDYN
-----	--------

Prénom RENE

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Libourne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BUISSON Philippe, maire de Libourne

RCS / SIRET

[illegible]

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obli

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
27-a	Création d'un forage AEP d'une profondeur prévisionnelle de 300 m captant la nappe de l'Eocène moyen.
17-b	Le volume annuel d'exploitation sera d'environ 1 095 000 m3 pour un débit horaire de 200 m3/h

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage à l'Eocène moyen de 300 m pour alimenter en eau potable la population de la ville de Libourne en remplacement du forage de la Ballastière endommagé (débit objectif = 200 m³/h).

4.2 Objectifs du projet

Desservir en eau potable la population de la ville de Libourne et remplacer le forage de la Ballastière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage sera réalisé sur la commune de Libourne.

La nappe visée par le forage est celle de l'Eocène moyen. Elle sera captée entre 218 et 300 m de profondeur (côtes prévisionnelles). Le forage sera techniquement conforme à l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'objectif de débit du forage est de 200 m³/h.

Comme pour l'ouvrage de la Ballastière, les autorisations suivantes seraient nécessaires à la ville de Libourne :

- 250 m³/h
- 4400 m³/j
- 1 500 000 m³/an

La mise en exploitation de l'ouvrage relèvera des procédures réglementaires suivantes:

- . Du code de l'environnement, articles R214-1 à R214-56, (autorisation rubriques 1.1.2.0 et 1.3.1 .0),
- . Le code de l'environnement articles R122-1 à R122-24,
- . Le décret du Décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale
- . Le code de la santé publique, articles R1321- 1 à R1321-63 (eau consommation humaine et périmètres de protection - DUP)
- . L'arrêté du 11 janvier 2007,
- . L'arrêté ministériel du 20 juin 2007,
- . Le décret 2003-868 du 11 septembre 2003,
- . Le décret 2003-869 du 11 septembre 2003,
- . Les arrêtés ministériels du 11 septembre 2003.

Un dossier d'autorisation d'exploitation de l'ouvrage, de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine et de mise en place des périmètres de protection sera déposé pour instruction auprès de la DDTM 33 et de l'ARS avant mise en exploitation de l'ouvrage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du forage et sa mise en exploitation de l'ouvrage relèverait des procédures réglementaires suivantes :

- Du code de l'environnement, articles R214-1 à R214-56, (rubrique 1.1.1.0 : déclaration - rubriques 1.1.2.0 : autorisation),
- Du code de l'environnement articles R122-1 à R122-24,
- Du Code de la Santé Publique: arrêté du 20 juin 2007, articles R.1321-6 à R.1321-12 et R.1321-42

Un dossier d'autorisation d'exploitation de l'ouvrage, de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine sera déposé pour instruction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création d'un forage de substitution captant la nappe de l'Eocène moyen sur la commune de Libourne	
Profondeur prévisionnelle de l'ouvrage : 300 m	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit les Pradasses
Rue Léo Lagrange
33 500 Libourne

Coordonnées Lambert 93:

X = 444 337 m
Y = 6 433 104

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN Risque Inondation approuvé le 16/06/2003 Le site d'implantation du futur ouvrage n'est pas en zone inondable Approuvé le 16/06/2003
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Arrêté préfectoral n°E2005/14 du 28 février 2005 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le forage est destiné à l'alimentation en eau potable
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Dans le Site Natura 2000 Directive Habitat "Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne (FR7200661)" Site Natura 2000 Directive Habitat "Vallée de la Saye et du Meudon (FR7200689)" Site Natura 2000 Directive Habitat "Carrières souterraines de Villegouge (FR7200705)" Site Natura 2000 Directive Habitat "La Dordogne (FR7200660)"
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Projet de forage en vue d'alimenter en eau potable la ville de Libourne et en remplacement du forage de la Ballastière Débit souhaité : 200 m3/h Nappe captée visée : Eocène moyen
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le nouveau forage sera utilisé en remplacement du forage de la Ballastière endommagé. La création de cet ouvrage n'entraînera pas de prélèvement supplémentaire sur l'aquifère de l'Eocène moyen. Les prélèvements qui seront réalisés sur cet ouvrage seront équivalents à ceux autorisés pour le forage de la Ballastière.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'implantation du nouveau forage sera réalisée à proximité du bâtiment du club nautique de Libourne dans une zone où aucun habitat décrit dans l'arrêté du 27 octobre 2015 portant désignation du site Natura 2000 vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne. La zone d'implantation, comme le montrent les photos de l'Annexe 3, possède un enherbement clairsemé. Il s'agit d'une parcelle déjà anthropisée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	En phase de travaux, les rejets des eaux de développement de l'ouvrage et de pompages d'essais seront réalisés dans la noue présente au nord du site. Ces eaux sont traitées sur site avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Les eaux traitées seront compatibles avec le milieu récepteur (eau de qualité potable)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Pas de risque inondation : zone d'implantation a l'extérieur de la limite de délimitation zone inondable Sismicité : zone 2 (faible) Aléa retrait gonflement des argiles (moyenne)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Les machines seront insonorisées selon la réglementation en vigueur. Sauf contraintes de chantier exceptionnelles décidées en accord avec le maître d'oeuvre, les travaux seront exécutés sur la plage horaire 7h-20h, excepté dimanches et jours fériés. L'entreprise devra se conformer à la réglementation municipale éventuelle.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	En phase chantier, rejet des eaux de développement du forage et des pompages d'essais au milieu naturel . Qualité des eaux rejetées similaire à de l'eau potable. Traitement des eaux brutes avant rejet (décantation des MES,...) lors du chantier de forage. En phase d'exploitation du forage aucun rejet ne sera réalisé.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux, les déchets seront évacués du site et gérés conformément à la réglementation générale. En phase d'exploitation, aucun déchet ne sera généré.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le f l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 relatif aux rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature Loi sur l'eau. Il ne sera pas vecteur de pollution (échange d'eaux de nappe, ...).

Le forage de la Ballastière détenait déjà une autorisation d'exploiter l'aquifère de l'Eocène moyen au droit de Libourne pour l'alimentation en eau potable de la ville de Libourne. Le nouvel ouvrage sera exploité de la même manière que l'ouvrage de la Ballastière qui sera conservé en secours.

La réalisation d'un nouvel ouvrage de substitution permet de sécuriser la ressource en eau potable de la ville et d'engager les travaux à réaliser sur les forages existants.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation de ce forage destiné à l'alimentation en eau potable de la population de la ville de Libourne a pour objectif de remplacer le forage de la Ballastière endommagé.

Pendant la phase chantier, toutes les mesures seront prises afin de minimiser les nuisances pour les tiers et le milieu naturel notamment ce qui concerne les rejets en phase de développement de l'ouvrage (limité dans le temps lors de la création d'un forage). Les rejets seront suivis et traités en conséquence pour réduire au maximum l'impact (décantation des MES...).

La réalisation des travaux de forage fera l'objet de dossier de déclaration loi sur l'eau.

La mise en exploitation du forage relèvera de la réglementation Loi sur l'eau et du Code de la Santé Publique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Libourne

le, Pour le Maire,
la Première adjointe

- 8 AOUT 2019

Signature



Laurence ROUÉDE

Annexe obligatoire n°2 : plan de situation

Le tableau et les figures suivantes rappellent les coordonnées géographiques et cadastrales de l'ouvrage (Tableau 1, Figure 1, Figure 2 et Figure 3) :

Tableau 1 : Localisation de l'implantation du futur ouvrage

Département	Gironde (33)
Commune	Libourne
Section cadastrale	AC
Parcelle cadastrale	288
Coordonnées géographiques (Lambert 93)	X = 444 337 m Y = 6 433 104 m
Altitude (m)	6,6 m

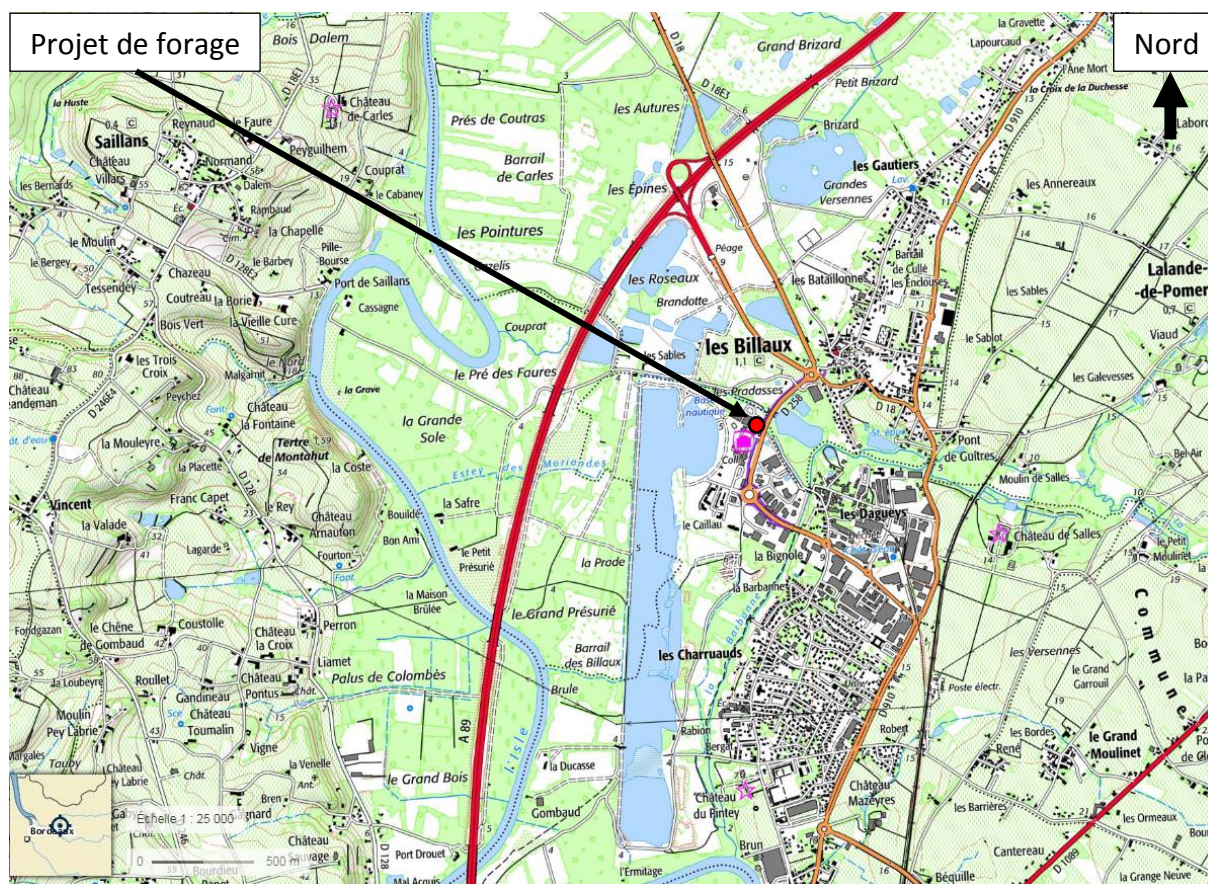


Figure 1 : Localisation du projet de forage sur fond IGN (échelle 1/25 000 - source : Géoportail)



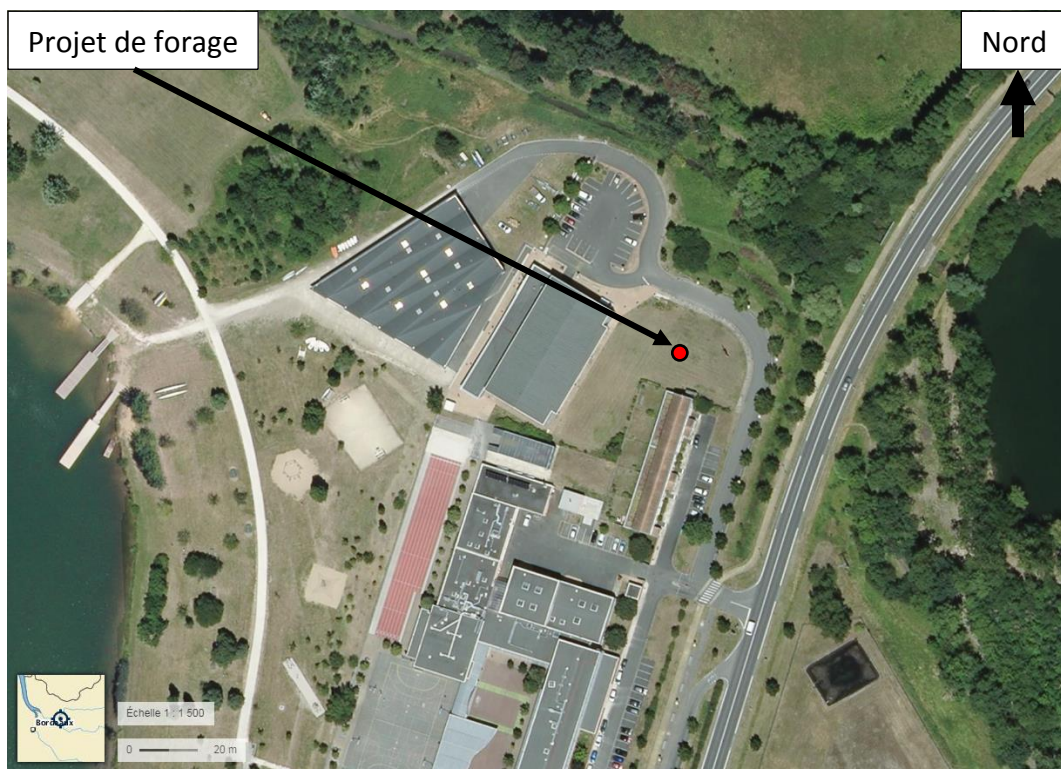


Figure 2 : Localisation du projet de forage en vue arienne (échelle 1/4000 et 1/1500 – Source : Géoportail)



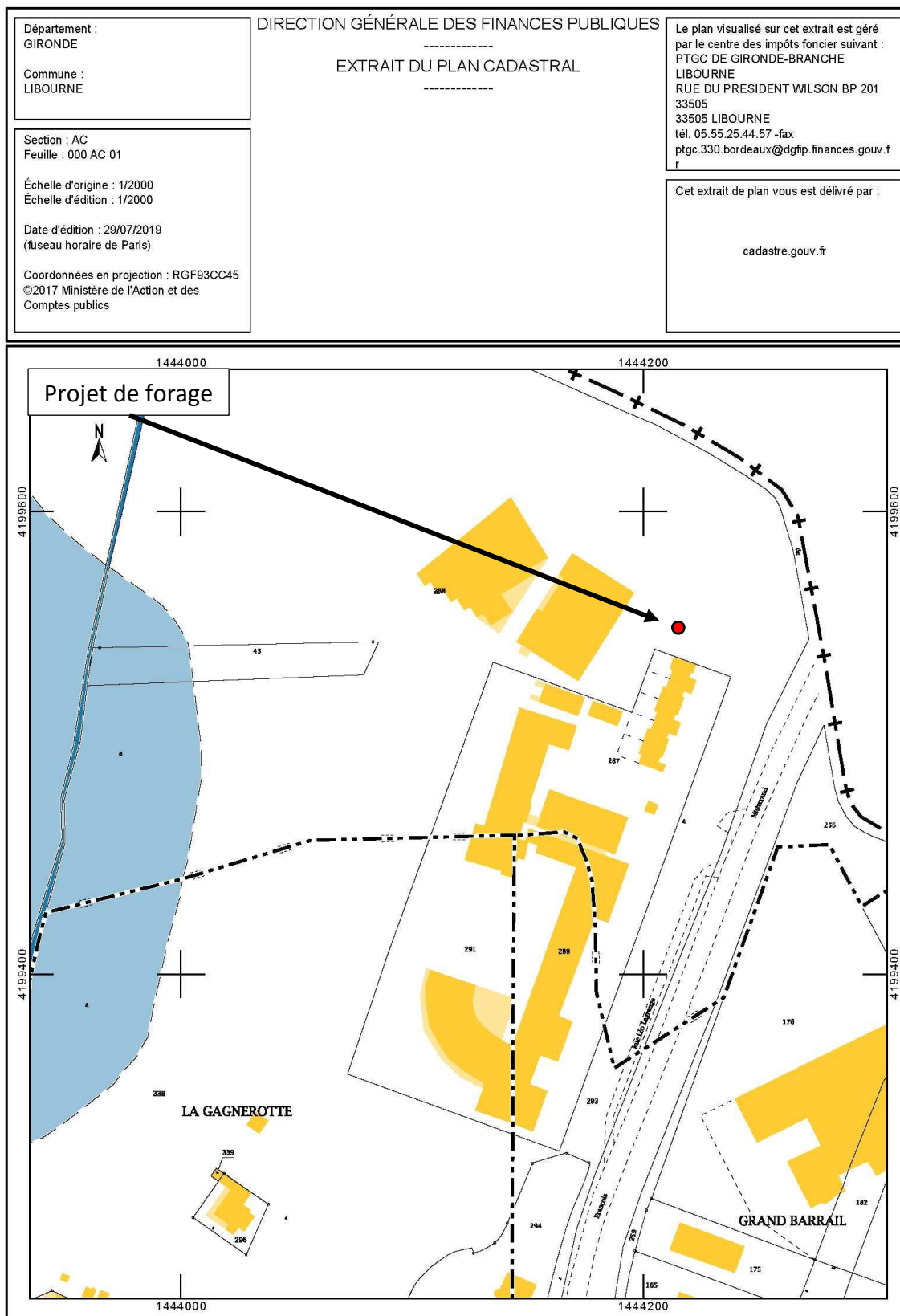


Figure 3 : Localisation du projet de forage sur fond cadastral (source : cadastre.gouv)



Annexe obligatoire n°3 : photographie

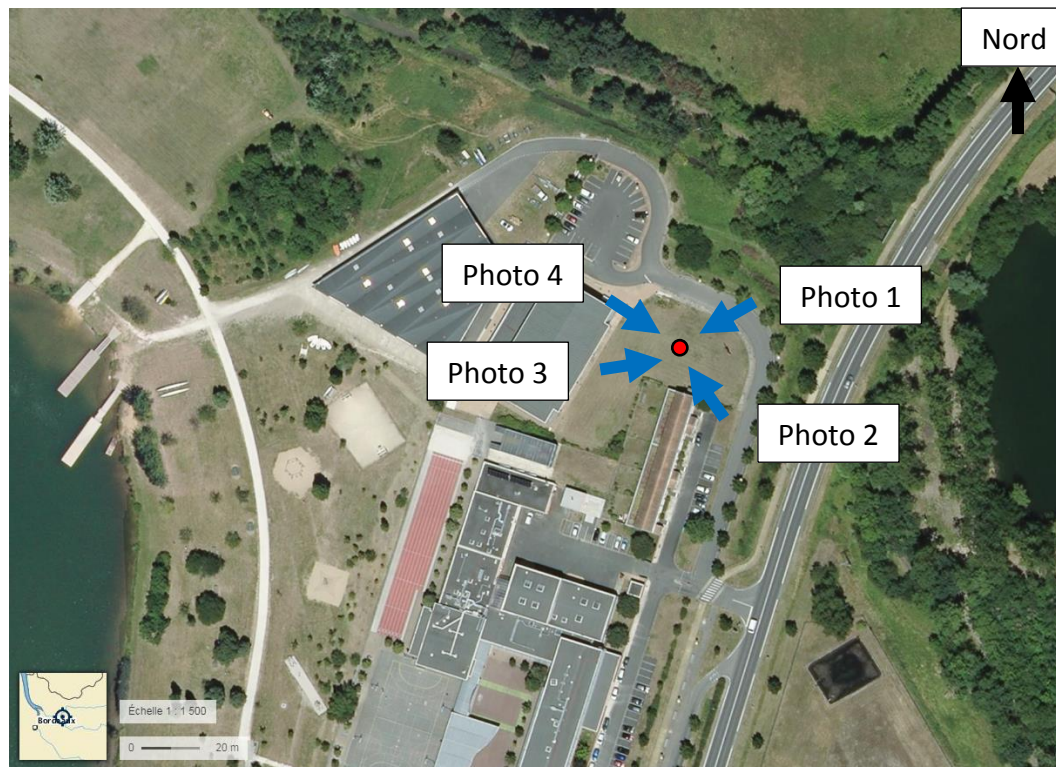


Figure 4 : Localisation des prises de vues du 16/07/2019 par rapport au lieu d'implantation du futur forage





Figure 5 : Photo 1 du 16/07/2019



Figure 6 : Photo 2 du 16/07/2019





Figure 7 : Photo 3 du 16/07/2019



Figure 8 : Photo 4 du 16/07/2019



Annexe obligatoire n°4 : plan du projet

La coupe prévisionnelle du nouvel ouvrage est présentée dans la Figure 9. La formation captée se situe dans les sables de l'Eocène moyen. Les propriétés hydrodynamiques de l'aquifère ont été calculées dans les diagnostics d'Hydro Assistance pour les 3 forages de Libourne à l'Eocène moyen :

- Transmissivité : entre $2,2 \cdot 10^{-2}$ et $6,6 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$;
- Débit spécifique : entre 9,56 et 9,09 $\text{m}^3/\text{h}/\text{m}$ pour un pompage de $100 \text{ m}^3/\text{h}$ pendant 1h30.



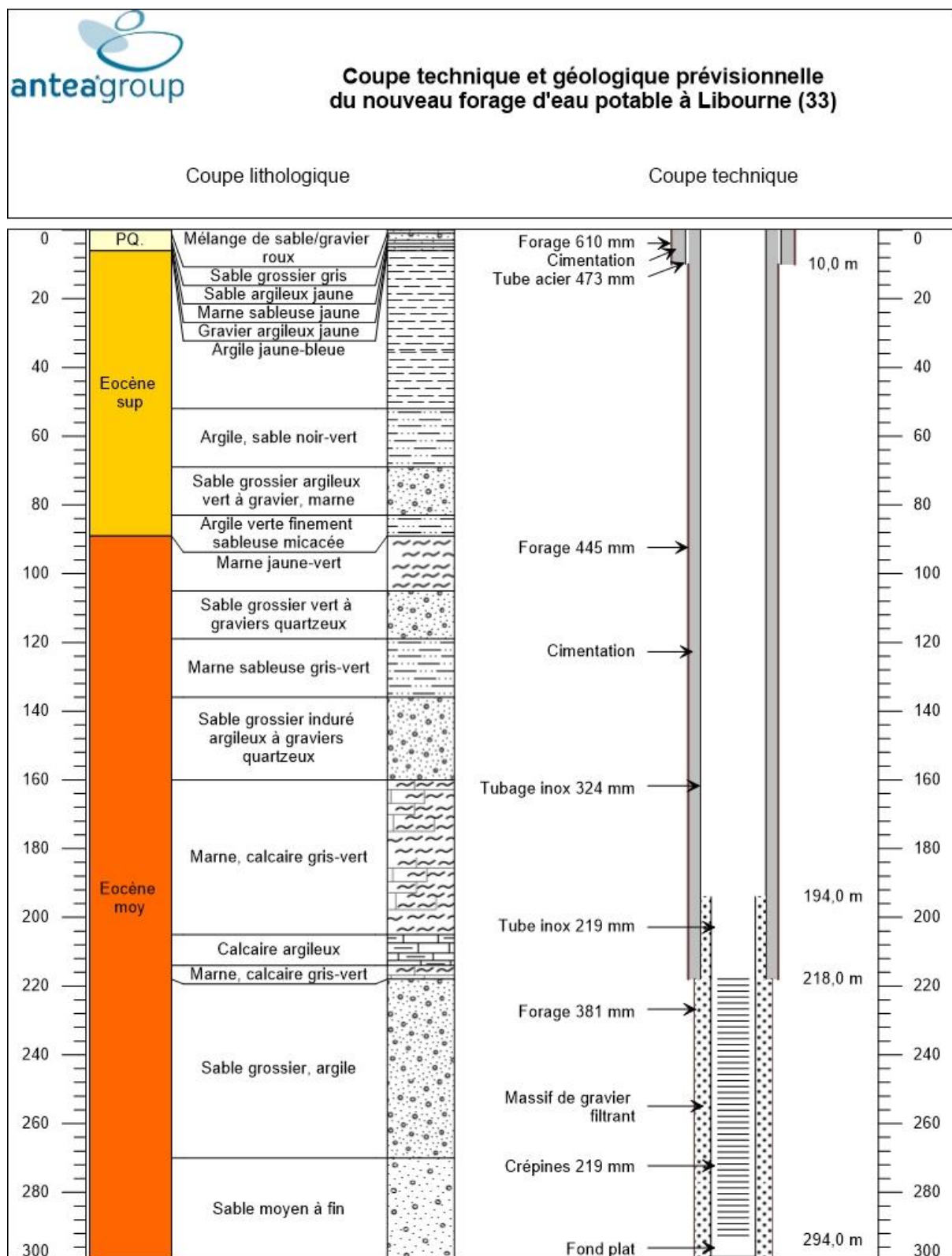


Figure 9 : Coupe géologique et technique du nouveau forage



Annexe obligatoire n°5 : plan des abords du projet

L'implantation du futur forage se trouve à coté du bâtiment de la base nautique de Libourne. Au sud de la zone d'implantation on retrouve des logements et des activités tertiaires (collège, air de camping, hotel...) et au nord et à l'ouest une zone forestière et de prairie avec la présence de lac.



Figure 10 : Occupation du sol à proximité du site d'implantation du futur forage (vue aérienne extraite de Géoportail)



Annexe obligatoire n°6 : localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Quatre sites Natura 2000 Directive Habitat sont situés à proximité du projet :

- Au sein du site Natura 2000 Directive Habitat « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne (FR7200661) » ;
- à 3,2 km au Sud du projet, le site Natura 2000 Directive Habitat « La Dordogne (FR7200660) » ;
- à 4 km Nord du projet, le site Natura 2000 Directive Habitat « Vallée de la Saye et du Meudon (FR7200689) » ;
- à 5,2 km à l'Ouest du projet, le site Natura 2000 Directive Habitat « Carrières souterraines de Villegouge (FR7200705) ».

Le site d'étude est localisé au sein d'une zone Natura 2000 Directive Habitat. Le captage supplémentaire n'aura cependant pas d'impact sur cette zone Natura 2000 puisque les travaux seront effectués en profondeur dans le sous-sol.

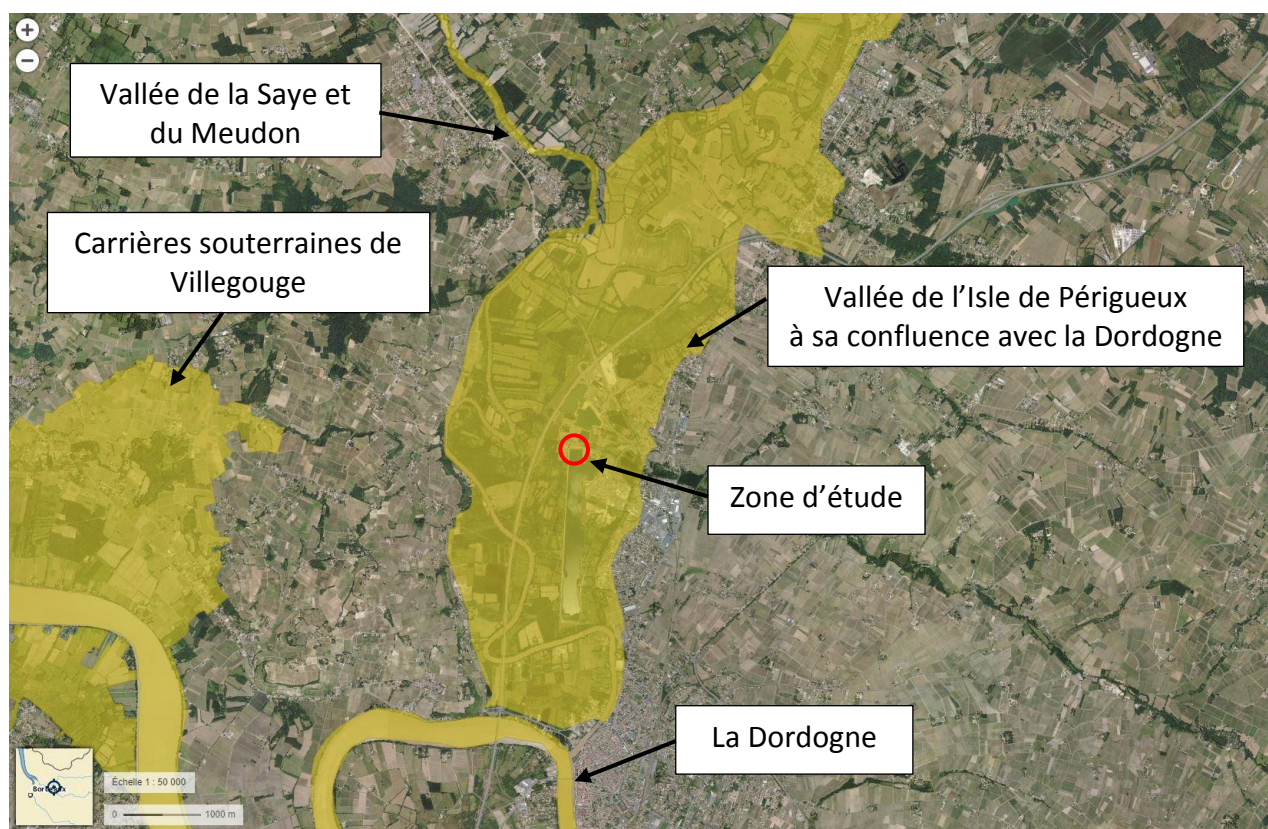


Figure 11 : Localisation du projet vis à vis des quatre zones Natura 2000 Directive Habitat





Observation sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.








antea[®]group